



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Annick GIRARDIN
Député
Conseiller Territorial
de la Collectivité Territoriale de
Saint-Pierre-et-Miquelon
BP 4477
97500
SAINT-PIERRE
ET MIQUELON
Tél. 05 08 41 99 98
Fax 05 08 41 97 97
ecrire@annickgirardin.fr

Karine CLAIREAUX
Sénateur
Maire de la Ville
de Saint-Pierre
BP 4213
97500
SAINT-PIERRE
ET MIQUELON
Tél. 05 08 41 10 50
Fax 05 08 41 43 13
kclaireaux@cheznoo.net

Saint-Pierre, le 15 janvier 2014

M. Victorin LUREL
Ministre des Outre-mer
27, rue Oudinot

75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous alerter quant à l'annonce dans les médias d'une fermeture prochaine de l'unique unité de production d'énergies renouvelables à Saint-Pierre-et-Miquelon, la centrale éolienne de Miquelon.

En effet, la société Eole Miquelon, filiale du Groupe Quadran, est propriétaire des 10 éoliennes d'une puissance de 60kW chacune, installées depuis 2000 sur Miquelon. Or, cette société vient d'annoncer qu'elle est aujourd'hui contrainte de fermer cette centrale pour des motifs économiques qu'elle impute directement aux contraintes imposées par EDF, à savoir la priorité systématique donnée à la production électrique par les groupes électrogènes d'EDF fonctionnant au diesel, interdisant ainsi de faire fonctionner à plein régime les unités éoliennes.

Selon le Groupe Quadran, les éoliennes auraient ainsi régulièrement été bridées de plus de 50% sous la contrainte d'EDF, empêchant le fonctionnement dans des conditions économiques normales de la centrale et causant de lourdes pertes financières cumulées alors que, économiquement, la centrale devrait être rentable, même avec un coût de production de moins de 14 centimes d'euro par kW/h, contre 35 à 40 centimes d'euro par kW/h pour les groupes diesel d'EDF.

Il s'agit incontestablement d'une annonce grave pour notre territoire et pour l'ambition que nous portons quant au développement économique durable de notre Archipel autour de la valorisation de notre potentiel scientifique et énergétique. Cette situation serait d'autant plus grave si les affirmations du Groupe Quadran concernant les contraintes posées à son activité par EDF et donc aux choix politiques et économiques en faveur d'une production électrique au diesel au détriment de l'unique production d'énergie renouvelable de l'Archipel, venaient à être confirmées en tout ou partie.

De tels choix nous sembleraient injustifiables et contraires tant à la logique économique la plus basique, qu'aux exigences de développement durable et aux engagements législatifs clairs et quantifiés pris en ce sens.

COPIE

M. le Ministre de
l'Écologie, du
Développement
Durable et de l'Énergie

Aussi, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir vérifier en urgence la réalité de ces allégations et de nous apporter toutes les précisions qui s'imposent sur ce dossier qui pose questions.

Si les dires du Groupe Quadran venaient à être confirmés, ne serait-ce que partiellement, nous vous demandons d'ores et déjà de prendre toute mesure possible, même extraordinaire, afin de modifier ces pratiques injustifiables et permettre, à travers une pleine utilisation de l'outil de production, un retour à la rentabilité de l'unité et donc le maintien de l'unique source d'énergie renouvelable dans l'Archipel.

Dans l'attente, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Le député,



Annick GIRARDIN

Le sénateur,



Karine CLAIREAUX